



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : cérémonies publiques et fêtes légales

Question écrite n° 25070

Texte de la question

M. Pierre Petit attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'absence d'information venant du Gouvernement quant à l'aide qui sera accordée par l'Etat aux régions françaises et plus spécifiquement celles d'outre-mer pour les festivités commémoratives du passage à l'an 2000. En effet, les DOM, à l'instar des autres régions de France, souhaitent donner un éclat particulier aux manifestations commémoratives liées à la fin du siècle. Or les collectivités locales ne disposent pas des moyens nécessaires au financement de toutes les initiatives susceptibles de répondre à un tel objectif. Seul un soutien de l'Etat pourrait permettre une sélection des projets et leur donner un véritable rayonnement national. Il lui demande comment le ministère de la culture entend aider les régions d'outre-mer à financer les festivités liées au changement de siècle.

Texte de la réponse

L'Etat a conçu les célébrations de l'an 2000 sur le principe de la décentralisation des manifestations sur tout le territoire français. Ainsi, plus de 30 villes et sites français seront considérés comme des escales de l'an 2000 en France, de l'automne 1999 au printemps 2001. Hormis les événements qui auront lieu à Paris et qui contribueront à établir une image attractive de la France dans un contexte de forte concurrence internationale, le programme des célébrations concerne l'essentiel des régions françaises. Les moyens financiers correspondants sont prévus au budget de la mission 2000 en France, chargée de la conception et de la mise en oeuvre du programme. En ce qui concerne l'outremer, les DOM et les TOM sont pleinement associés à la mobilisation nationale. Pour le 31 décembre 1999, le concept national des Portes de l'an 2000 y sera décliné dans toute la diversité qu'il favorise ; les collectivités locales recevront très bientôt un dossier d'information sur cette fête. Dans les Antilles, Martinique et Guadeloupe accueilleront des événements du programme national : un rassemblement de plusieurs centaines de musiciens venus de tout l'arc caribéen donnera lieu, au printemps 2000, à un grand concert populaire sur le front de mer d'une commune de la Martinique ; une série de rencontres grand public entre littératures et musiques de la Caraïbe se tiendront en Guadeloupe. Dans le Pacifique, la célébration prendra une importance symbolique particulière puisque c'est dans cet océan que se lèvera le premier soleil de l'an 2000. C'est pourquoi à Wallis et Futuna, première terre française à voir le nouveau siècle, la construction de falés royaux sera célébrée par une importante fête coutumière. Aux îles Marquises, dernière terre française à voir arriver l'an 2000, le festival des arts est soutenu par la célébration nationale, notamment en raison du plus important rassemblement de pirogues traditionnelles venues de tout le bassin Pacifique auquel il donnera lieu.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Petit](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25070

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 695

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1873